VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° A2024_05_414

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 29 JANVIER 2024

Roger DIDIER, **MAIRE** de la Ville de GAP,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 portant détermination des lignes directrices de gestion RH,

Considérant l'avis favorable des membres du Comité Social Territorial en date du 18 janvier 2024 concernant les modifications des lignes directrices de gestion,

ARRETE

Article 1 : Les lignes directrices de gestion révisées relatives aux avancements de grades et aux promotions internes applicables aux agents de la Ville de Gap sont présentées dans les documents annexés au présent arrêté.

Article 2 : Les lignes directrices de gestion révisées relatives aux avancements de grades et aux promotions internes applicables aux agents de la Ville de Gap sont établies pour une durée de six ans. Elles peuvent être de nouveau révisées à tout moment.

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 29 JANVIER 2024

Le Maire

Roger DIDIER

MAIRIE DE GAP (Hautes-Alpes)

Transmis en Préfecture le : 24 MAI 2024
Publié ou notifié le : 24 MAI 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**A2024_05_414**
Objet :	**DÉCISION MODIFICATIVE ARRÊTANT LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RELATIVES AUX AVANCEMENTS DE GRADES ET PROMOTIONS INTERNES**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-05-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	005-210500617-20240524-A2024_05_414-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	949 o
Nom métier : 005-210500617-20240524-A2024_05_414-AR-1-1_0.xml		
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	48.3 Ko
Nom original : D_14606.pdf		
Nom métier : 99_AR-005-210500617-20240524-A2024_05_414-AR-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 mai 2024 à 16h33min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 mai 2024 à 16h33min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 mai 2024 à 16h33min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 mai 2024 à 16h34min08s	Reçu par le MI le 2024-05-24